



PROCES-VERBAL

**Séance du Conseil Municipal
du 04 juillet 2020**

L'an deux-mille-vingt, le 04 juillet à dix heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni à l'espace de culture Colette, sous la présidence de Mme Thérèse LEROUX, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; M. PROVOTAL ; A. FICHE ; H. DAVY ; C. BASTOUL ; P. UTEGINE MWANA ; H. KERIVEL ; C. BOUETARD ; I. LAFAYE ; P. WITTERKETH ; A. ELMESBAHI ; S. JAUBERTY ; I. DOGBO ; S. BIBARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; M. PICAUD ; E. ZUCCHINI ; A. BELLANGER ; J. DJENAIIDI ; C. MARTIN ; F. DHONDT ; J-P RICAUD ; M. POINSE ; C. CRUEIZE ; M. JARDAT.

Absents représentés : /

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) : /

Absent(s) non excusé(s) et non représenté(s) : /

Madame LE MAIRE déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 10h12.

Après avoir fait l'appel, Mme LE MAIRE déclare le nouveau conseil municipal installé et confie la présidence à la doyenne d'âge, Mme PROVOTAL, et ce conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme PROVOTAL fait le rappel des résultats de l'élection :

- Nombre d'électeurs inscrits : 3080
- Nombre de votants : 1529
- Nombre de suffrages exprimés : 1478
- Nombre de voix pour Vivre-Villiers : 922
- Nombres de voix pour ensemble pour Villiers : 556

Elle donne lecture de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise la date de la première séance :

Article L2121-7 : « Le Conseil Municipal se réunit au moins une fois par trimestre. Lors du renouvellement général des Conseils Municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le Conseil a été élu au complet. »

Elle sollicite la candidature d'un secrétaire de séance, qui doit être un membre du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Carole MARTIN

Mme PROVOTAL donne lecture de l'ordre du jour:

- 1- Election du Maire
- 2- Fixation du nombre d'adjoints
- 3- Election des adjoints

M. DHONDT ajoute qu'il fera une déclaration à la fin du conseil.

Elle donne ensuite lecture des articles L.2122-4, L.2121-4-1, L.2122-5, L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L.2122-4 : « Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : Président d'un Conseil Régional, Président d'un Conseil Général.

Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission Européenne, membre du Directoire de la Banque Centrale Européenne ou Membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas, cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

Article L.2122-4-1 : « Le Conseiller Municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou Adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions. »

Article L.2122-5 : « Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa. »

Article L.2122-7 : « Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

1- Election du Maire

En application de l'article L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue. Dans le cas où après deux tours de scrutin aucun candidat n'aurait obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Mme PROVOTAL demande aux conseillers municipaux candidats à la fonction de Maire de bien vouloir se déclarer.

M. FRAYSSE se déclare.

Mme PROVOTAL passe à la désignation de 2 assesseurs. Mme CRUEIZE et Mme BELLANGER se portent volontaires.

Mme PROVOTAL passe ensuite à la désignation de 2 scrutateurs. Mme JARDAT et Mme JAUBERTY se portent volontaires.

Les bulletins sont lus à haute voix par les scrutateurs.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 14
- Nombre de voix obtenues : 22

M. Gilles FRAYSSE est élu Maire.

Mme PROVOTAL fait la déclaration suivante :

« Il y a un an, certains d'entre nous se connaissaient peu, d'autres se connaissaient, d'autres un peu moins. Tu as eu cette volonté de réunir, de faire travailler ce mélange de femmes, d'hommes, aux appartenances diverses, autour d'un projet commun. Villiers-sur-Orge. Une seule idéologie commune, Villiers-sur-Orge. Toutes les personnes qui se retrouvaient dans ce projet étaient les bienvenues, elles ont été nombreuses, nous pouvons les remercier. Il n'a pas toujours été facile de te suivre, tu as une telle capacité de travail, beaucoup de réunions, qui se terminaient à point d'heure, mais il en est sorti un programme. Notre programme. Après le premier tour, pas de relâche. Période de confinement, mais qu'à cela ne tienne. Le même rythme de travail mais par Discord. Une volonté encore plus forte de nous battre pour Villiers et les Villiérais, après cette période anxieuse, conscients des difficultés supplémentaires. Le 28 juin, les Villiérais nous ont fait confiance, ils t'ont fait confiance. Nous nous devons de respecter notre engagement envers eux, ton honneur, l'honneur de chacun d'entre nous, de ton équipe en dépend. Nous nous devons de mettre la même ardeur à respecter ce programme, que l'ardeur que nous avons mise à le construire, sans en exclure aucune ligne. Tu le sais, et si Monsieur PETITTA a Sainte-Geneviève dans le cœur, nous nous avons Villiers-sur-Orge dans le cathéter. Nous voulons faire de Villiers-sur-Orge un petit coin de France où il fait bon vivre. La tâche n'est pas facile, beaucoup de défis sont à relever. Lorsque mon prédécesseur m'a remis mon écharpe, il a eu cette parole : à partir de demain, tous les jours tu vas faire un citoyen content, mais tu risques aussi de faire un citoyen mécontent. Et ça il va te falloir t'y préparer, le subir, l'accepter sans te décourager et continuer à avancer. Le Maire se doit d'être proche de ses administrés. Il est rendu responsable de tous les maux, et bien souvent, ce qu'il fera de bien passera inaperçu. Mais j'ai confiance. Pendant cette période où nous avons travaillé, beaucoup travaillé, toute ton équipe a aussi acquis cette confiance, cette certitude que tu saurais écouter, entendre les Villiérais et te battre pour eux. A toi de continuer à les convaincre, à toi de ne pas faillir à tes promesses. Il m'a été confié l'honneur de te remettre cette écharpe, tu connais mes valeurs, l'importance que j'attache à ce symbole, et à cette fonction. Je ne l'ai accepté que parce que je connais les tiennes. Monsieur Gilles FRAYSSE, vous êtes le nouveau Maire de Villiers sur Orge. »

M. FRAYSSE fait la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, mesdames, messieurs, chers amis Villiérais, je m'adresse à vous après cette élection qui revêt un caractère particulier pour moi, et je souhaite remercier très sincèrement le nouveau conseil municipal, qui par son vote vient de témoigner sa confiance en m'élisant Maire de Villiers-sur-Orge. C'est aussi avec une émotion personnelle. Maire, c'est le plus beau mandat de proximité au service des citoyens. C'est le mandat de la vie quotidienne, autant que des projets structurants de notre ville. C'est aussi, à mon sens, la capacité d'une formidable équipe à s'interroger et réfléchir sur l'ensemble des sujets de notre ville. Ce mandat nécessite beaucoup de travail, une grande implication du quotidien, et de l'énergie. Et l'énergie, j'en ai. Avec l'équipe municipale, nous en avons. Nous en avons à revendre. Ce mandat est surtout une aventure collective, que je mesure encore davantage aujourd'hui, face à cette crise potentielle que nous vivons. Car si notre mandat débute véritablement aujourd'hui, avec l'installation de ce nouveau conseil municipal, l'implication de chacun aura été indispensable lors de notre campagne municipale. Et l'entraide locale nécessaire lors de la crise sanitaire du covid, les courses, les livraisons, fabrication de masques, fabrication de visièrre, l'écoute, l'aide éducative que nous avons fourni pendant cette période, je sais que la nouvelle majorité municipale sait se mobiliser fortement pour aider les Villiérais. Je veux remercier également l'ensemble des Villiérais bénévoles qui ont apporté une aide exceptionnelle, et qui se sont portés volontaires pour participer à ces actions solidaires. Je veux remercier aussi dans cette période, l'ensemble des agents communaux qui ont assuré dès le premier instant, l'aide aux Villiérais les plus en difficulté.

Alors aujourd'hui, je sais combien un travail collectif sera précieux. Je sais qu'ensemble nous avons la même conception de l'action publique de proximité, la même détermination à avancer, le même objectif de chercher toujours à faire mieux, à innover encore et toujours d'avantage. L'écoute, le lien social, le développement durable, et la démocratie participative, doivent être l'ADN de notre ville. Ce n'est pas pour rien que nous avons fait de cela le fil conducteur de notre campagne. L'esprit collaboratif de notre équipe a permis la genèse d'un véritable changement à Villiers-sur-Orge. Vous l'aurez compris, cette volonté d'innover, d'être proche de vous, d'être à votre écoute, permet de mettre en place des méthodes innovantes qui parfois sortent un peu des sentiers battus. C'est aussi dans cet état d'esprit que nous avons mené notre campagne électorale, en proposant aux Villiérains cette méthode, les invitant à venir construire eux-mêmes le projet pour notre ville autour d'ateliers thématiques, en proposant aussi une nouvelle façon de communiquer, née d'une envie viscérale d'échanger, de débattre et d'associer d'avantage les habitants. Je veux les remercier, très sincèrement pour la confiance massive qu'ils nous ont accordée dès le 28 juin en plaçant notre équipe très largement en tête avec 62.38% des voix. Dans une campagne très particulière de deuxième tour, les Villiérains et Villiéraines ont souhaité par un vote sans appel, adopter le bien vivre à Villiers. Au vu des très nombreux témoignages que j'ai reçus depuis le 28 juin, je sais que nous pouvons compter sur vous pour nous accompagner dans la mise en place du changement. Aujourd'hui je voudrais adresser un message à tous les Villiérains. Vivre-Villiers c'est plus qu'une volonté. Vivre-Villiers, c'est plus que le respect et la sincérité. Vivre-Villiers, c'est plus qu'une méthode. Vivre-Villiers, c'est aujourd'hui des visages nouveaux, qui siègent au conseil municipal. Vivre-Villiers ce sont 22 élus, qui composent la nouvelle majorité. Ces femmes, ces hommes, de tous les quartiers de la ville, aux parcours de vie différents, et complémentaires, aux compétences multiples, élus pour la première fois aujourd'hui, ils auront à cœur d'agir sans relâche pour l'ensemble des Villiéraines et Villiérains, dans le souci de l'intérêt général, avec pour seule ambition, celle de bien vous servir. Mais Vivre-Villiers, comme le disait Micheline, c'est aussi un projet pour Villiers-sur-Orge. Un projet qui porte la volonté d'un renouveau démocratique dans notre ville. C'est aussi notre détermination à associer sans relâche les Villiérains aux décisions qui les concernent en plaçant la démocratie participative au cœur de notre fonctionnement. Et dans cette période difficile que nous traversons, le projet que nous avons porté devant les Villiérains prend un sens et un relief nouveau. Tout d'abord parce que nous avons souhaité placer l'écologie et l'ambition environnemental au cœur de notre politique municipale. Alors il ne s'agit pas de faire du « greenwashing », mais bien parce que face à l'urgence de l'environnement, à laquelle l'humanité tout entière est confrontée, il nous faut agir partout et tout le temps, pour sauver la planète qui file sous nos pieds. Cette ambition, elle nous permettra, comme nous nous y sommes engagés, à défendre notre cadre de vie, et réinventer nos espaces. Mais cette ambition environnementale devra aussi nous permettre de mieux consommer, de mieux habiter, de mieux se déplacer, de mieux partager, et ainsi de mieux anticiper. Mesdames, Messieurs, la période dans laquelle nous sommes, au pied d'une crise sociale dont l'ampleur sera aussi forte que le traumatisme laissé par le confinement, doit aussi nous permettre d'imaginer des solidarités nouvelles, en créant un suivi personnalisé pour les personnes en difficultés. Trouver un écho dans la crise que nous traversons, c'est aussi renforcer notre volonté de lutter contre la fracture numérique. Nous l'avons fait, lors de la crise, en proposant des formations aux Villiérains, pour leur permettre de mieux communiquer avec leurs familles, mais aussi de pouvoir accéder aux services publics municipaux, de manière dématérialisée et numérique. C'est aussi notre volonté affirmée, dans notre projet de transformation numérique de notre municipalité. Chers élus, au moment où j'évoque la formation à travers le lien, comment ne pas citer notre ambition éducative que nous portons. On trouvera cette traduction dans notre détermination à améliorer les relations avec les deux écoles de notre ville. Elle s'illustrera également par nos actions en direction de la jeunesse villiéraine, de la petite enfance à l'entrée à la vie active. Avec la crise sanitaire, les clubs sportifs sont également particulièrement touchés. Et vous le savez aussi bien que moi, combien la vie sportive est importante. Le lien est à reconstruire dans les semaines, les mois et les années à venir. Tout d'abord, d'un point de vue financier en garantissant le versement des subventions aux clubs. Et pour permettre aux clubs de démarrer leur activité, il faudra aussi les accompagner, en vue de proposer rapidement, dans le respect des règles sanitaires, bien évidemment, la possibilité de pouvoir trouver d'autres modes d'intervention pour permettre la pratique sportive, et pourquoi pas en accélérant le développement du sport santé en plein air. Chers amis, j'ai encore une fois le sentiment d'être trop long, je suis assez bavard. Mais comment ne pas évoquer également les

difficultés actuelles rencontrées par le monde culturel et artistique. Là encore notre action en direction des acteurs associatifs devra être réinventée, si nous souhaitons que notre ville retrouve le lien abandonné depuis plusieurs années. Notre action en matière de culture devra être partagée pour créer un lien entre les associations. Mesdames, Messieurs, chers collègues, voici en quelques mots l'évocation de certains axes pour lesquels nous serons amenés à travailler ensemble durant les six prochaines années. Une feuille de route guidée par cette passion viscérale à Villiers-sur-Orge et l'attachement profond aux Villiérains. Chers conseillers municipaux, siéger au sein de notre assemblée est un honneur. Être élu, c'est prendre l'engagement de toujours servir l'intérêt général et c'est une lourde responsabilité que de devoir agir pour et au nom des Villiérains. Aussi, je m'adresse à chacune et chacun d'entre vous, de la manière la plus solennelle qui soit, pour que dans cette enceinte, au cours de nos travaux, les mensonges, contrevérités et fake news ne trouvent pas leur place. Alors j'en appelle à la responsabilité individuelle et collective au moment où nous siégeons pour la première fois dans cette enceinte. La démocratie et le mandat que nous ont confié les Villiéraines et Villiérains méritent que nous engagions nos responsabilités pour agir pleinement afin de ne laisser personne au bord du chemin, pour œuvrer sans relâche pour plus de justice sociale et d'égalité, pour lutter avec force contre toutes les formes de discrimination, pour ne servir que l'intérêt général. J'espère pouvoir compter sur votre engagement sincère pour respecter ce vœu solennel. Chers élus, je souhaite conclure mes propos en m'adressant au personnel municipal. Notre personnel, qui fait vivre de la plus belle manière le service public local, un personnel investi, dévoué dans ses missions d'intérêt général en direction des Villiérains, qui saura nous accompagner dans nos missions pour agir en direction de l'ensemble des Villiéraines et Villiérains. Ensemble, allons plus loin pour mieux vivre à Villiers. Je vous remercie. »

2- Fixation du nombre d'adjoints

L'article L. 2122-1 du CGCT précise qu'il y a, dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

Le nombre d'adjoint maximum est fixé par l'article L. 2122-2 de ce même code. En effet, le nombre d'adjoints est fixé par le Conseil municipal et peut atteindre, au maximum, 30% de l'effectif légal du conseil. Si le résultat de l'application du taux de 30% à l'effectif total aboutit à un chiffre qui n'est pas entier, le nombre retenu sera l'entier inférieur.

L'effectif du Conseil municipal étant de 27, le nombre d'adjoints au Maire peut donc être porté au maximum à 8 ($27 * 0,3 = 8,1$). Il est proposé de porter à 7 le nombre de maires adjoints à Villiers-sur-Orge.

M. FRAYSSE fait la déclaration suivante :

« Notre équipe Vivre-Villiers s'est constituée sur les valeurs suivantes : respecter, écouter, innover, la transparence, assumer, responsabiliser. Chaque membre de l'association Vivre-Villiers a la même importance qu'un conseiller municipal, qu'un délégué ou qu'un adjoint. Nos décisions sont prises en commun, pour avancer tous ensemble. Pour refléter nos engagements, nous organisons le travail de la majorité municipale au travers de 10 thèmes. Le bien-vivre à Villiers, à travers sa vie associative, son sport, ses commerces, le RERS, et les acteurs de la ville que vous apprendrez à connaître. Le deuxième thème c'est le développement durable, finances. L'urbanisme, le lien social, la communication, la démocratie participative, la petite enfance, enfance, jeunesse, scolaire, culturel. Tous ces thèmes seront portés par des rapporteurs. Pour le bien-vivre, Isabelle LAFAYE, développement durable Filipe DA SILVA sera au cœur de l'action, aux finances Micheline PROVOTAL, avec son expérience, urbanisme Philippe WITTERKERTH, le lien social Annie FICHE, communication événementiel Corinne BOUETARD, la démocratie participative Elsa ZUCCHINI, la petite enfance, enfance, jeunesse par Caroline ESTREMANHO, le scolaire par Carole MARTIN, et la culture par Magali PICAUD. Notre fonctionnement municipal ne fera pas de différence entre adjoint, délégué, mais les textes de loi nous imposent un nombre d'adjoints et la parité. Toutes ces personnes auront la joie de travailler avec l'ensemble de l'équipe de Vivre-Villiers au travers de la méthode de la démocratie participative, et de travailler avec tous les

Villierains. Nous avons donc été amenés à faire un choix pour proposer la liste des adjoints. Pour le bien-vivre à Villiers, ce sera Isabelle LAFAYE, développement durable Filipe DA SILVA, finances Micheline PROVOTAL, urbanisme Philippe WITTERKERTH, lien social Annie FICHE, et nous rajoutons un thème qui paraît important mais qui sera travaillé en interne de la mairie, c'est l'informatique et la transformation numérique qui sera donc porté par Abdelilah El Mesbahi. Et la communication et l'événementiel par Corinne BOUETARD. Ce dispositif sera complété au prochain conseil municipal par la nomination de 4 délégués : sur la démocratie participative, Elsa ZUCCHINI, pour la petite enfance, enfance, jeunesse, Caroline ESTREMANHO, pour le scolaire Carole MARTIN, et pour la culture, Magali PICAUD. Pour avoir fait le point sur les affaires, des délégués seront donc ajoutés peut-être par la suite en septembre, nous verrons si les besoins s'en font sentir après avoir fait le tour des projets. Rassurez-vous, le coût associé à ces nominations n'excéderont pas le budget prévu pour cette ligne par Mme Thérèse LEROUX, sortante. »

Cette délibération est adoptée à la majorité par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS (F. DHONDT ; C. CRUEIZE ; J-P RICAUD ; M. JARDAT ; M. POINSE)

3- Election des adjoints

Il appartient ensuite au Conseil Municipal, sous la présidence du Maire nouvellement élu, de procéder à l'élection des adjoints au Maire, conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les adjoints au Maire sont élus parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

M. DHONDT précise que son groupe ne s'est pas porté candidat, seule la liste de M. FRAYSSE est candidate.

Les bulletins sont lus à haute voix par les scrutateurs.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 14
- Nombre de voix obtenues : 22

La liste des adjoints Vivre-Villiers est élue à la majorité.

- **1^{er} adjointe : Mme Isabelle LAFAYE – bien vivre**
- **2^{ème} adjoint : M. Filipe DA SILVA – développement durable**
- **3^{ème} adjointe : Mme Micheline PROVOTAL - finances**
- **4^{ème} adjoint : M. Philippe WITTERKERTH - urbanisme**
- **5^{ème} adjoint : Mme Annie FICHE – lien social**
- **6^{ème} adjoint : M. Abdelilah EL MESBAHI – informatique et transformation numérique**
- **7^{ème} adjoint : Mme Corinne BOUETARD – communication et événementiel**

M. FRAYSSE remet l'écharpe à Mme LAFAYE avec la déclaration suivante :

« Isabelle, tout le monde te connaît dans Villiers, ça fait tellement longtemps que tu connais par cœur le milieu associatif, l'école aussi, et puis personnellement nous avons un passif commun de plus de 12 ans dans la minorité. Je suis très fier et très honoré de te remettre cette écharpe de Maire adjoint. »

Mme LAFAYE fait la déclaration suivante :

« Je vais être maire adjoint au bien vivre, c'est quelque chose qu'on ne voit pas partout. Ca veut dire assurer un cadre bienveillant aux acteurs de la ville, les acteurs de la ville étant toutes les personnes qui travaillent pour l'ensemble des Villiérais. Mon travail va commencer lundi, j'irai à la rencontre de tous les acteurs de la ville, les bénévoles, les commerçants, les enseignants qui sont en vacances, tout le monde. Ensuite, je mettrai en place les réseaux d'échange réciproque de savoirs. Je vais travailler avec les valeurs suivantes, le respect, la confiance, l'écoute et la solidarité. Je prendrai avec moi toutes les personnes qui auront ces valeurs aussi, et je me permets de vous demander, si jamais je dévie, de ne pas hésiter à me le dire. »

M. FRAYSSE remet l'écharpe à M. DA SILVA avec la déclaration suivante :

« Je vais passer au deuxième adjoint, qui portera le développement durable. Filipe, on sait que ce ne sont pas des mots, tu le vis tous les jours depuis de nombreuses années, tu nous as fait apprécier le développement durable, donc je compte sur toi pour faire apprécier à l'ensemble des Villiérais le développement durable. »

M. FRAYSSE remet ensuite l'écharpe à Mme PROVOTAL avec la déclaration suivante :

« Micheline, c'est une répétition pour toi. On ne se connaissait pas, c'est vrai, il y a un an, on a appris à s'apprécier, notre Micheline pétillante, Micheline qui nous a mis du baume au cœur pendant cette campagne. Je suis très fier aussi de te remettre cette écharpe de Maire adjoint. T'as un boulot, c'est d'aller chercher des subventions.»

Mme PROVOTAL fait la déclaration suivante :

« Moi ce sera la finance, vous le savez, j'ai commencé à travailler il y a 2 jours, et je travaillerai avec transparence.»

M. FRAYSSE remet l'écharpe à M. WITTERKERTH avec la déclaration suivante :

« Philippe, tu vas retrouver une écharpe, mais tu avais déjà eu aussi. Ton professionnalisme on le connaît tous, tu vas nous aider sur la phase importante qui est la maîtrise de tout ce qui est aménagement. Je te remercie d'être avec nous et de porter cette voix. »

M. FRAYSSE remet l'écharpe à Mme FICHE avec la déclaration suivante :

« Annie, le lien social. Sur Villiers aussi tout le monde te connaît, c'est une redite aussi parce que tu as déjà été Maire adjoint. Je sais pouvoir compter sur toi sur la partie lien social, avec le CCAS, que tu connais déjà depuis de nombreuses années, donc je ne me fais pas de souci, nous serons bien accompagnés au CCAS et au lien social. Annie, je suis fier de te remettre cette écharpe.»

Mme FICHE fait la déclaration suivante :

« Merci, merci à toute notre équipe, et comptez sur moi pour les Villiérais. Merci. »

M. FRAYSSE remet l'écharpe à M. EL MESBAHI avec la déclaration suivante :

« Un gros projet qui t'attend, y'a du boulot. On a vu pendant la campagne que le site Vivre-Villiers était maîtrisé, que tous les éléments de communication étaient maîtrisés, donc tu seras notre fer de lance sur la transformation numérique de notre mairie. Je suis fier de te remettre l'écharpe de Maire adjoint. »

M. FRAYSSE remet l'écharpe à Mme BOUETARD avec la déclaration suivante :

« Corinne, je crois que là aussi tout le monde te connaît, le milieu associatif te connaît, tu as tenu le comité des fêtes pendant combien, 15 ans ? 20 ans ? Personne ne peut en dire autant. Merci à toi, tu vas prendre la communication et l'événementiel. C'est un sujet que tu connais par cœur. Je suis fier de te remettre l'écharpe de Maire adjoint. »

Lecture de la charte de l'élu local et point sur les articles du CGCT

L'article L2121-7 du CGCT prévoit que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, il convient de donner lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1.

En outre, il est prévu la remise de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux, ainsi que des articles L2123-1 à L2123-35 du CGCT et R2123-1 à D2123-28.

Cette remise a été faite par voix dématérialisée lors de l'envoi de la convocation.

Charte de l'élu-e local-e :

1. L'élu-e local-e exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, L'élu-e local-e poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu-e local-e veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, L'élu-e local-e s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu-e local-e s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, L'élu-e local-e s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu-e local-e participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné-e.
7. Issu du suffrage universel, L'élu-e local-e est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il-elle rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions

Les articles du CGCT portent sur :

- Les Garanties accordées dans l'exercice du mandat
- Les Garanties accordées dans l'exercice d'une activité professionnelle
- Les Garanties accordées à l'issue du mandat
- Le Droit à la formation
- Les Dispositions générales
- Le Remboursement de frais
- Les Indemnités de fonction
- La Sécurité sociale
- La Retraite
- La Responsabilité des communes en cas d'accident
- La Responsabilité et protection des élus
- Le Crédit d'heures
- Le Temps d'absence maximal
- La Compensation des pertes de revenu
- Les Garanties accordées à l'issue du mandat
- Les Dispositions applicables aux élus salariés
- Les Dispositions applicables aux élus ayant qualité d'agents publics
- Le Droit individuel à la formation
- Le Remboursement des frais liés à l'exercice d'un mandat spécial
- Le Remboursement des frais de transport et de séjour
- Le Remboursement des frais liés au handicap
- Le Chèque service

M. DHONDT fait la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs,

Les élections de Dimanche dernier ont donné un avantage certain à la liste de M FRAYSSE, il faut le reconnaître sans détour.

Notre projet n'a pas trouvé l'écho souhaité dans les urnes, c'est ainsi. Cependant la participation des électeurs au scrutin a été très faible, moins de 50%. Cette absence des électeurs est probablement liée au contexte sanitaire malgré les mesures importantes qui ont été mises en place par la municipalité sortante.

Néanmoins les Villiérains se sont exprimés et il faut le respecter, totalement le respecter. Beaucoup de promesses ont été faites pendant cette campagne, j'espère que vous pourrez les tenir malgré l'état des finances de la commune.

Je fais également le vœu que vous sachiez défendre les intérêts de Villiers sur Orge au sein de l'agglomération Cœur d'Essonne.

J'espère également que les 38 % de Villiérains que nous représentons seront écoutés et respectés. Comme je l'ai toujours dit nous sommes prêts à travailler avec toutes les bonnes volontés dans l'intérêt commun.

Finalement je voudrais rendre hommage à mon équipe et à ma famille qui se sont totalement investis pour Villiers sur Orge dans cette campagne. Nous avons passé des moments formidables que nous n'oublierons pas.

J'adresse également une pensée chaleureuse à l'ensemble du personnel municipal qui s'investit totalement au quotidien pour notre ville.

Mes pensées vont également vers toutes les personnes qui vont être durement touchées par la crise économique qui s'annonce. J'espère que la commune va pouvoir leur apporter l'aide nécessaire.

Je vous donne donc rendez vous dans 5 ans ½ autour d'un nouveau projet pour les Villiérains avec nous l'espérons, beaucoup plus de succès.

Je terminerai simplement par souhaiter beaucoup de réussite et bon courage à la nouvelle équipe et à Monsieur Gilles FRAYSSE.

Et finalement j'adresse mes meilleurs pensées à l'ensemble des Villiérains et vous souhaite à tous et toutes un très bel été. »

M. FRAYSSE termine avec la déclaration suivante :

« Je remercie l'ensemble du conseil, et égoïstement ma famille, ma femme et mes enfants qui m'ont toujours soutenu dans ma démarche, depuis tant d'années, en commençant par les parents d'élèves, de m'avoir supporté dans mes engagements. Merci à tous les conjoints de tous les colistiers, qui ont pu subir les absences, comme le disait Micheline, nous avons fait beaucoup, beaucoup de réunions, une pensée pour eux, qui ont subi un an et demi, puisque nous avons eu une prolongation de 3 mois. Je vais m'adresser aux colistiers, mais aussi à l'équipe élargie de Vivre-Villiers, il y en a qui ne sont pas sur cette liste, parce qu'il n'y a que 27 noms, mais qui ont donné du temps, énormément de temps, sans compter, je voulais adresser un mot particulier à toutes les personnes qui ne sont pas autour de la table, mais qui sont dans le public. Remercier bien sûr Olivier LEONHARDT qui n'est pas là aujourd'hui, mais qui nous a soutenus dans cette campagne, Eric BRAIVE, merci Eric de nous avoir accordé ta confiance, et Frédéric PETITTA, Maire de Sainte-Genève, qui nous a accompagnés, aidés, dans toute cette aventure. Et bien sûr tous les Villiérains qui ont participé à la vie démocratique au sens large, de ces élections. Merci à tous. Nous savons que la charge est lourde, mais je ne suis pas seul, nous ne sommes pas seuls, toujours à l'écoute, n'hésitez pas à nous interpeller pour faire avancer Villiers. En vous remerciant tous.»

La séance est levée à 11h10.